

Commune de Balaruc le Vieux

**ARRETE PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIES OUVERTES
A LA CIRCULATION PUBLIQUE**

ARRETE N° 20200611_G

Le Maire,

- Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.318-3 et R.318-10 à R.318-11 ;
- Vu** le code de la voirie routière, et notamment ses articles L.141-3 et R.4144, R.414-5 et R.141-7 à R.141-9;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et sa partie réglementaire ;
- Vu** la délibération en date du 3 mars 2020 décidant le lancement de la procédure de transfert d'office de voiries et autorisant le Maire de la commune de Balaruc-le-Vieux à ouvrir par arrêté l'enquête publique préalable ;
- Vu** les pièces du dossier relatives au projet de transfert d'office de voiries ouvertes à la circulation publique;
- Vu** l'arrêté N° 20200306_G du 6 mars 2020 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de transfert d'office de voiries ouvertes à la circulation publique
- Vu** l'arrêté N°20200316_G du 16 mars 2020 prescrivant le report de ladite enquête publique en raison des mesures de prévention de la propagation du virus COVID-19 prises au niveau national,
- Vu** l'ordonnance N°2020-306 du 25 mars 2020 et notamment son article 12 concernant les enquêtes publiques, modifiée par l'ordonnance N°2020-560 du 13 mai 2020,
- Considérant** qu'il appartient à l'autorité de police administrative, dans l'intérêt de la santé publique, de prendre des mesures appropriées afin de prévenir et limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;
- Considérant** que les conditions réglementaires et sanitaires sont à présent réunies afin de pouvoir organiser cette enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: OBJET, DURÉE ET SIÈGE DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique sur le transfert d'office de plusieurs voies privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal pour une durée de 22 jours. Celle-ci s'ouvrira en mairie de Balaruc-le-Vieux.

L'enquête se déroulera du 1^{er} juillet 2020 à 8h30 au mercredi 22 juillet 2020 à 18h.

Le siège de l'enquête est situé :

Mairie de Balaruc-le-Vieux
17 place de la Mairie
34 450 Balaruc-le-Vieux



ARTICLE 2 : AUTORITE RESPONSABLE DU PROJET

La commune de Balaruc-le-Vieux est responsable du projet. Toutes informations relatives au projet soumis à l'enquête publique pourront être demandées à Madame Marina BENS.

Tel : 04 67 18 40 00. Courriel : dgs@ville-balarucvieux.fr

ARTICLE 3 : COMMUNICATION ET PUBLICITE DE L'ARRETE

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de l'Hérault ,
- à la commissaire enquêtrice.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, et publié au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

FAIT A BALARUC LE VIEUX,

Le 11 juin 2020

Le Maire,

Norbert CHAPLIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.



Voies et délai de recours :

Toute personne ayant intérêt à agir peut contester la légalité du présent arrêté, dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

A cet effet, elle(s) peut(vent) saisir le tribunal administratif de Montpellier, territorialement compétent, d'un recours contentieux ou gracieux.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_AR-034-2134 00245-20200611-ARR20200611